



SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 22 novembre 2022 à 18h30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence de la mairesse suppléante et formant quorum.

Sont présents madame la mairesse suppléante, Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay.

Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2022-11-348

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Octroi de contrat - Soumission n°1035-22 - connexion de deux groupes électrogènes
- 12 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

2022-11-349

2.1 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°1035-22 - CONNEXION DE DEUX GROUPES ÉLECTROGÈNES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 1035-22 auprès de 3 entreprises pour la connexion de deux groupes électrogènes;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 18 novembre 2022 :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Génératrice JML	51 747,25 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la connexion de deux groupes électrogènes à Génératrice JML, au montant de 51 747,25 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de la soumission reçue;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE FINANCER cette dépense par les revenus supplémentaires de l'année 2022;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-230-00-725.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée durant la séance

2022-11-350

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Bruno Plourde et appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Chantal Lachaine, Mairesse suppléante

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 22 novembre 2022.

Mathieu Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier